

XI.—FINANCES.

Dans ce chapitre, sont groupées toutes les statistiques se rapportant aux opérations financières du gouvernement fédéral, c'est-à-dire ses budgets annuels, la dette publique, et les impôts de consommation ou contributions indirectes, plus généralement désignés sous le nom de revenu de l'intérieur. Il y a été ajouté des tableaux donnant un résumé du budget des neuf gouvernements provinciaux du Canada, lesquels sont suivis des statistiques financières des municipalités urbaines et de celles de la Commission Hydro-Electrique d'Ontario, de celles des permis de construction et des statistiques relatives à la monnaie en circulation, aux banques, aux compagnies de prêts, d'administration ou fiduciaires, et d'assurance.

BUDGET FÉDÉRAL.

Recettes budgétaires.—Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1920, les recettes budgétaires ont atteint le chiffre de \$349,746,335, qui dépasse celui de toutes les années précédentes, tandis que les dépenses se sont élevées à \$303,843,930, laissant un excédent de \$45,902,405. Ces recettes ont couvert non seulement les dépenses ordinaires, accrues des intérêts des emprunts et des pensions, mais aussi certaines dépenses de guerre. Pour l'exercice 1918-19, les recettes s'étaient élevées à \$312,946,747, les dépenses à \$232,731,283 et le surplus à \$80,215,464. On verra par le tableau 1, qui indique les principales sources de revenu et de dépenses pour chacun des cinq exercices budgétaires 1916 à 1920, que les revenus des douanes en 1920, ont donné \$168,796,823, chiffre qui représente presque la moitié des recettes totales de l'année et qui égale presque la totalité des revenus de l'exercice 1916.

Les tableaux 4 et 5 sont consacrés aux recettes découlant des taxes de guerre, le tableau 4 donnant pour chacun des six exercices terminés en 1920, le montant des recettes effectuées en vertu des différentes dispositions législatives du Parlement fédéral, créant des sources de revenu pour subvenir aux frais de la guerre. En six ans les recettes produites par les taxes de guerre ont donné \$183,658,287 dont \$5,800,215 payés par les banques, \$1,393,350 par les compagnies de prêts et d'administration et \$2,560,331 par les compagnies d'assurance. La somme de \$110,892,847 a été produite par la taxe de guerre sur les bénéfiques; l'impôt sur le revenu a produit pendant les deux premières années \$29,613,460, et les taxes de guerre supplémentaires perçues par l'Administration des Contributions indirectes, ont grossi le Trésor de \$33,398,084, dont \$15,587,707 encaissés en 1920. Les taxes de guerre qui n'avaient donné que \$98,057 en 1915, première année de leur imposition, ont produit \$82,079,801 pendant l'exercice terminé le 31 mars 1920, la somme encaissée en 1920 dépassant de 40 p.c. les revenus puisés à cette source en 1919. Le tableau 5 énumère les droits perçus par les contributions indirectes, pendant l'exercice budgétaire 1920, représentant pour la plus grande partie les taxes nouvelles imposées durant la session législative de 1918; en l'année 1920, ces droits se sont élevés à \$15,587,707, au lieu de \$11,888,508 en 1919.